

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° :2022-09-056

**Décision modificative n°2 au budget communal - Exercice budgétaire 2022**

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> : 20 septembre 2022	<u>Séance du 27 septembre 2022</u>
<u>Date d'affichage</u> : 29 septembre 2022	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 25	
▪ Nombre de votants : 28	

**Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

**Étaient absents excusés et représentés :**

Renée THOMAS est représenté (e) par Claudine BOISSEAU, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Éric DEVALQUENAIRE, Annick DUBOIS est représenté (e) par Martine THEVENIN,

**Étaient absents :**

Christèle PELISSIER

**Secrétaire de séance** : Jade MORENAS

Une décision modificative n°2 au budget communal 2022 est soumise à l'approbation des membres du conseil municipal. Il s'agit d'opérer certains ajustements de crédits et de procéder à l'ouverture de nouveaux crédits budgétaires sur certains chapitres du budget 2022.

Concernant la section de fonctionnement du budget, la décision modificative n°2 s'équilibre comme suit :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Natures Chapitres	Libellés	Montants
60611	Eau et Assainissement	25 000,00 €
60612	Energie - Electricité	161 000,00 €
60618	Autres Fournitures non stockables	-50 000,00 €

60622	Carburants	9 150,00 €
615231	Entretien voiries	23 000,00 €
615232	Entretien réseaux	23 600,00 €
6156	Maintenance	96 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 000,00 €
<b>Chapitre 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>308 750,00 €</b>
6218	Autre personnel extérieur	330,00 €
6331	Versement de transport	1 340,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	415,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la F.P.T	1 355,00 €
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	71 320,00 €
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 130,00 €
64114	Personnel titulaire - indemnité inflation	10 600,00 €
64118	Autres indemnités	13 565,00 €
64131	Rémunérations non tit.	21 125,00 €
64134	Personnel non titulaire - indemnité inflation	5 840,00 €
64138	Autres indemnités	80,00 €
64164	Emploi d'insertion - indemnité inflation	500,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	2 070,00 €
64171	Apprentis - rémunérations	100,00 €
64172	Apprentis - indemnité inflation	100,00 €
6451	Cotisations à L' U.R.S.S.A.F.	6 450,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	22 210,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	770,00 €
64731	Allocations chômage versées directement	10 320,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	180,00 €
<b>Chapitre 012</b>	<b>Charges de Personnel et Frais Assimilés</b>	<b>170 000,00 €</b>
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	180,00 €
<b>Chapitre 65</b>	<b>Autres Charges de gestion courante</b>	<b>180,00 €</b>
673	Titres annulés (sur exercice antérieurs)	-10 000,00 €
<b>Chapitre 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-10 000,00 €</b>
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	1 011,00 €
<b>Chapitre 014</b>	<b>Reversements et Restitution sur impôts et taxes</b>	<b>1 011,00 €</b>
022	Dépenses imprévues - fonctionnement	-115 644,47 €
<b>Chapitre 022</b>	<b>Dépenses imprévues - fonctionnement</b>	<b>-115 644,47 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>354 296,53 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>354 296,53 €</b>

### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Article 60611 (eau et assainissement) : Deux importantes fuites d'eau souterraines ont généré une facturation très importante. Le Syndicat Rhône Ventoux doit délibérer pour une exonération partielle devant déboucher sur une facture de l'ordre prévisionnel de 25 000 € au lieu de 103 657,45 €. Ces 25 000€ viendront s'ajouter aux consommations habituelles.

Le compte 60618 (autres fournitures non stockables) n'est pas mouvementé en 2022 (- 50 000,00€).

Article 60612 (énergie-électricité) : Malgré les baisses de consommation réalisées grâce à la vigilance de l'ensemble des agents municipaux, l'explosion du prix du MW/heure (85 à 1000 €), des abonnements, de l'acheminement, du stockage et de la distribution de l'électricité, engendrent un dépassement des prévisions. S'y ajoute le nouveau contrat de gaz (groupement d'achat Grand Avignon) qui nous impose une tarification unitaire très supérieure au marché précédent. Soit + 161 000,00 €.

Des crédits sont également nécessaires sur la ligne 60622 dédiée aux carburants, compte tenu de l'envolée des prix également constatée dans ce domaine.

Il est également proposé un budget supplémentaire à hauteur de 23 000,00 € sur l'article 615231, entretien de la voirie, pour des travaux de marquage et pour une prévision d'élagage.

Le remplacement de nombreux points lumineux depuis le début de l'année nécessite d'inscrire 23 600,00 € supplémentaires sur la ligne entretien des réseaux (article 615232).

Les maintenances diverses (contrats et petites réparations) s'exécutent bien au-delà des prévisions, en grande partie en raison de l'inflation encore une fois. Ces augmentations sont constatées notamment sur les volets informatique, copieurs (très forte augmentation du prix du papier), chaufferie et divers entretiens bâtiments (+ 96 000,00 € ; article 6156).

Les frais d'actes et de contentieux doivent être revus également à la hausse (actes, contentieux urbanisme et RH) (+21 000 €, article 6227)

## **Chapitre 012 : Charges de Personnel et Frais Assimilés**

La prévision du chapitre 012 est revu à la hausse afin de tenir compte du versement de la prime inflation (+15 100,00 €), également constatée en recettes de fonctionnement (article 6419), de l'augmentation du point d'indice décidée par l'Etat et effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+60 000 €), des allocations chômage à verser aux agents titulaires qui bénéficient d'une rupture conventionnelle (10 320 €) et à part égale du remplacement de personnels en arrêt maladie ou accident du travail et des mouvements sur postes permanents (+ 84 580€), soit + 170 000 € au niveau du chapitre 012.

L'augmentation nette du chapitre 012 est donc de 10 320€, après retranchement de la hausse liée au point d'indice, aux remplacements (hausse compensée par les remboursements), et à la prime inflation.

## **Chapitre 65 : Autres Charges de gestion courante**

Il convient d'acter la décision du Conseil Municipal du 29/06/2022 avec le vote d'une subvention complémentaire à la coopérative Ecole Elémentaire Pagnol pour la classe supplémentaire : + 180,00 € article 6574.

## **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Les crédits prévus à l'article 673, titres annulés, sont revus à la baisse (- 10 000,00 €).

## **Chapitre 014 Reversements et Restitution sur impôts et taxes**

Le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants doit être augmenté de 1 011,00 € (article 7391172).

## **Chapitre O22 Dépenses imprévues – fonctionnement**

Les dépenses imprévues sont diminuées du montant de la prévision (115 644,47 €) afin de faire face aux conséquences des mesures gouvernementales sur la masse salariale (chapitre 012, charges de personnel) et du contexte international sur les prix (notamment chapitre 011, charges générales de fonctionnement). Cette provision effectuée par la municipalité en début d'année s'avère donc utile pour faire face aux bouleversements actuels.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Natures Chapitres	Libellés	Montants
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	92 130,00 €
6459	Remboursements sur charges sécurité sociale et prévoyance	14 880,00 €
<b>Chapitre 013</b>	<b>Atténuation de Charges</b>	<b>107 010,00 €</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	6 000,00 €
70312	Redevances funéraires	-6 000,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	2 000,00 €
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	-27 000,00 €
7067	Redevances et droits des services périscol. et d'enseign.	27 000,00 €
70688	Autres prestations de services	3 200,00 €
70873	Remboursements de frais par les CCAS	4 700,00 €
<b>Chapitre 70</b>	<b>Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses</b>	<b>9 900,00 €</b>
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou pub.foncière	168 350,00 €
<b>Chapitre 73</b>	<b>Impôts et Taxes</b>	<b>168 350,00 €</b>
7411	Dotations forfaitaire	-8 860,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	5 186,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	15 904,00 €
744	FCTVA	-5 044,00 €
7473	Participations Départements	13 600,00 €
7478	Participations Autres Organismes	72 170,53 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fonc.	-12 582,00 €
748388	allocations compensatrices valeurs locatives	6 339,00 €
<b>Chapitre 74</b>	<b>Dotations et Participations</b>	<b>86 713,53 €</b>
752	Revenus des immeubles	-8 300,00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	-18 125,00 €
<b>Chapitre 75</b>	<b>Autres Produits de Gestion Courante</b>	<b>-26 425,00 €</b>
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 748,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	-8 000,00 €
<b>Chapitre 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>-1 252,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>344 296,53 €</b>
722	Production immobilisée - Immobilisations corporelles	10 000,00 €
<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>10 000,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>10 000,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>354 296,53 €</b>

### Chapitre 013 : Atténuations de charges

Des recettes supplémentaires à hauteur de 92 130,00 € sont prévues en remboursements de rémunérations du personnel (notamment indemnisation de maladies et accidents du travail, mais aussi remboursement de congés parentaux, trop perçus de rémunération post cyber-attaque) (article 6419).

Les indemnités versées au personnel pour la prime inflation ont été remboursées à la Commune (+14 880,00 €/BP, article 6459).

### **Chapitre 70 : Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses**

Les prévisions de recettes de concession et de redevances (articles 70311 et 70312) sont revues compte tenu de la nature des recettes, sans impact sur le volume global des recettes attendues.

Les recettes liées aux redevances d'occupation du domaine public sont revues à la hausse (+ 2000,00 €, article 70323).

Les prévisions de recettes de redevances à caractère de loisirs, de périscolaires et d'enseignement (articles 70632 et 7067) sont revues compte tenu de l'impact du rattachement des recettes de décembre sur l'article 70632 (redevances à caractère de loisirs) alors qu'il concernait très majoritairement l'article 7067 (redevances des services périscolaires et d'enseignement). Le volume global des recettes attendues n'est pas modifié.

Les recettes liées aux autres prestations de services sont revues à la hausse (régie spectacles notamment). Article 70688, + 3200,00 €.

Le remboursement prévisionnel de frais par le CCAS de Morières est revu à la hausse afin de tenir compte de la refacturation des produits d'entretien et frais d'affranchissements (+ 4700,00 €, article 70873).

### **Chapitre 70 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou publicité foncière**

La dynamique perceptible depuis début 2021 sur le marché de l'immobilier local se poursuit depuis le début de l'année 2022, engendrant une augmentation des droits de mutation perçus par la municipalité. Le produit de cette taxe est revu en nette hausse (+168 350 €, article 7381).

### **Chapitre 74 : Dotations et Participations**

Les dotations perçues de l'Etat nécessitent quelques ajustements : dotation forfaitaire (-8860,00 €, article 7411), dotation de solidarité rurale (+5186,00 €, article 74121), dotation nationale de péréquation (+15 904,00 €, article 74127).

Le Fonds de compensation de la TVA pour les dépenses de fonctionnement 2021 a été perçu en baisse par rapport à la prévision (-5044,00 €, article 744).

Après les suspensions de services liées au COVID 19, l'occupation du gymnase Anne Frank par le collège génère davantage de recettes (+13 600,00 €, article 7473).

Les recettes attendues de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des équipements petite enfance, enfance et jeunesse sont revues à la hausse (72 170 €, article 7478). Cette révision s'explique par la reprise des activités post COVID 19 et la municipalisation de la crèche (pas d'antériorité de prévision sur la Commune).

Enfin, un réajustement comptable des crédits est nécessaire sur les allocations compensatrices de taxes foncières propriétés bâties, non bâties et locaux industriels selon la notification définitive : -12 582,00 € article 74834 (compensation au titre des exonérations de taxes foncières) et + 6339,00 € (article 74838 autres)

## Chapitre 75 : Autres Produits de Gestion Courante

Les revenus des immeubles (-8300,00 €, article 752) doivent être revus à la baisse en raison de plusieurs mouvements locatifs et du sinistre incendie sur le logement EPF 498, rue Jean Bouin.

De fait, les charges locatives (article 7588) sont également revues à la baisse. Se cumulent les recettes liées aux fourrières automobiles qui ont été titrées sur l'article 7718 bien que prévues à l'article 7588, soit au total -18 125,00 € sur l'article 7588.

## Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Les recettes des autres produits exceptionnels sont revues à la hausse afin de tenir compte des recettes liées aux fourrières automobiles (6748,00 €, article 7718).

La prévision sur les recettes de sinistres est revue à la baisse (-8000,00 €, article 7788).

## Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

La prévision des travaux en régie est revue à la hausse (+10 000,00 € - article 722 - Production immobilisée - Immobilisations corporelles)

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Natures Chapitres	Libellés	Montants
2135	Installations générales, agencements	8 600,00 €
2138	Autres Constructions	-10 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	45 928,00 €
2182	Autres immobilisations corporelles - matériel de transport	20 000,00 €
<b>Chapitre 21</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>64 528,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>64 528,00 €</b>
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00 €
<b>Chapitre 040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections</b>	<b>10 000,00 €</b>
21316	Equipements du cimetière	108,00 €
21318	Autres bâtiments publics	38 172,00 €
2151	Réseaux de voirie	560,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 160,00 €
2313	Constructions	-39 000,00 €
<b>Chapitre 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>2 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>76 528,00 €</b>

## Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles

La pose de vitres anti-effractions a été étendue à l'ensemble du groupe Perdiguier, pour un surcoût de 8600 € (article 2135).

Un ajustement comptable est nécessaire sur l'opération Aménagement du Parc Folard (-10 000,00 €, article 2138)

La municipalité inscrit également une prévision afin de réaliser la réfection d'un côté de la route de la Garance (l'autre côté étant réalisé par le Grand Avignon). 45 928 € de crédits supplémentaires en voirie sont donc nécessaires (article 2151).

Article 2182 : 15 000 € ont été inscrits au budget primitif pour l'acquisition d'un véhicule de voirie avec benne d'occasion. La ligne doit être abondée de 20 000 € pour un achat en neuf d'un véhicule électrique, car ce type de véhicule n'est pas présent sur le marché en occasion.

### Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 21318 – autres bâtiments publics + 10 000,00 € : Cette écriture correspond à la majoration des crédits pour travaux en régie (cf la section de fonctionnement – sens recettes)

### Chapitre 041 : Opérations Patrimoniales

Il s'agit de mouvements et inscriptions de crédits sollicités dans le cadre de l'intégration patrimoniale des frais d'études et de publications suivis de travaux. Ceci sur la base de l'actif détenu par la trésorerie, compte tenu de la cyber-attaque dont a été victime la Commune.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Natures Chapitres	Libellés	Montants
024	Produits des cessions d'immobilisation	93 070,00 €
<b>Chapitre 024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisation</b>	<b>93 070,00 €</b>
10222	FCTVA	-13 982,00 €
<b>Chapitre 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>-13 982,00 €</b>
1328	Autres subventions	51 000,00 €
<b>Chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues)</b>	<b>51 000,00 €</b>
1641	Emprunts et Dettes assimilées	-55 560,00 €
<b>Chapitre 16</b>	<b>Emprunts et Dettes assimilées</b>	<b>-55 560,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>74 528,00 €</b>
2031	Frais d'études	1 000,00 €
2033	Frais d'insertion	1 000,00 €
<b>Chapitre 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>2 000,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>76 528,00 €</b>

### Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisation

Un ajustement est nécessaire concernant les produits des cessions, notamment à la suite de la vente d'un tractopelle, soit 4 070 €. 86 000 € de recettes sont par ailleurs prévues pour la cession des terrains de la gare au Pôle Santé et 3000 € pour la vente d'un véhicule de voirie de marque « Piaggio ».

### Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves.

Le montant de FCTVA notifié au titre des investissements 2021 est moindre par rapport à la prévision (-13 982 €, article 10222).

### Chapitre 13 : Subventions d'investissement (reçues)

Article 1328, autres subventions : Une aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est attendue pour l'achat du véhicule de voirie à hauteur de 50% du coût hors taxes soit 17 000 € au titre de la transition écologique. 34 000 € de fonds de concours de l'Agglomération sont également prévus sur les travaux de voirie (C. Estévenin, Verdun, Waksman).

### Chapitre 16 : Emprunts et Dettes Assimilées

L'emprunt d'équilibre, qui avait été déjà largement revu à la baisse, est supprimé (- 55 560 €, article 1641). La commune peut donc s'en passer pour équilibrer son budget d'investissement.

### Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Il est nécessaire de créditer les lignes 2031 et 2033 pour les opérations comptables d'intégration des frais d'études et de publications pour les opérations suivies de travaux.

Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 au budget 2022 de la Commune de Morières-lès-Avignon
- **ANNEXE** à la présente délibération le document budgétaire

### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

**POUR : 23**

**CONTRE : 5** (Annick DUBOIS, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK),

Le 29/09/2022  
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

